



Conseil Municipal
Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février, à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

PRESENTS : Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Madame Stéphanie STEINMETZ, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Françoise DEBIN, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Monsieur Corentin SOLEILHAC, Madame Maryline SOLEILHAC, Monsieur Thierry TRIGO.

Excusés : Madame Nathalie DUCOURTIOUX donne pouvoir à Madame Sandra FUTO, Madame Christine ROYER donne pouvoir à Monsieur Ludovic SAINCOURT jusqu'à son arrivée.

Absente : Madame Cléopâtre BIZOT-HURÉ,

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BRÉMOND

§1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

§ 2 – Délibération

Comme le prévoit les textes Monsieur le Maire quitte la séance après avoir présenté les Comptes Financiers Uniques et Monsieur le premier adjoint prend la présidence de la séance pour les faire voter.

19 h 00 : Arrivée de Madame Christine ROYER

D1 – Vote du Compte Financier Unique – Commune

Le Maire ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Municipal, sous la présidence du 1^{er} adjoint, doit se prononcer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 de la commune :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 754 039.09 €
	Réalisé :	1 387 382.69 €
	Reste à réaliser	19 636.70 €
Recettes	Prévu :	2 754 039.09 €
	Réalisé :	954 896.24 €
	Reste à réaliser :	109 895.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 332 265.61 €
	Réalisé :	3 092 472.67 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	3 332 265.61 €
	Réalisé :	3 253 910.96 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 432 486.45 €
Fonctionnement :	161 438.29 €
Résultat global :	- 271 048.16 €

Après délibération, le conseil approuve le CFU

Adopté à l'unanimité

D2- Vote du Compte Financier Unique - Camping.

Le Maire ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Municipal, sous la présidence du 1^{er} adjoint, doit se prononcer sur le Compte Financier unique de l'exercice 2024 du budget camping :

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	35 009.27 €
	Réalisé :	26 277.35 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	35 009.27 €
	Réalisé :	26 287.41 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	10.06 €
Résultat global :	10.06 €

Après délibération, le conseil approuve le CFU

Adopté à l'unanimité

D3- Vote du Compte Financier Unique - Parc de la Bélardière

Le Maire ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Municipal, sous la présidence du 1^{er} adjoint, doit se prononcer sur le Compte Financier unique de l'exercice 2024 du budget Parc de la Bélardière

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 002 720.00 €
	Réalisé :	1 001 360.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu :	2 002 720.00 €
	Réalisé :	1 001 360.00 €
	Reste à réaliser :	€

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 274 626.97 €
	Réalisé :	1 001 360.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	1 274 626.97 €
	Réalisé :	1 031 360.20 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	30 000.00 €
Résultat global :	30 000.00 €

Après délibération, le conseil approuve le CFU

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et remercie l'ensemble du conseil municipal

D 4- Affectation des résultats : Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel François, Maire, après avoir approuvé le compte Financier Unique de l'exercice 2024 doit se prononcer sur l'affectation du résultat.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de :	161 438.29 €
- un report à nouveau de :	153 193.79 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de	314 632.08 €

- un résultat d'investissement de :	- 432 486.45 €
- un solde des restes à réaliser de :	90 258.30 €
- un excédent reporté de	1 608 443.83 €
Soit un excédent de financement de :	1 266 215.68 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	1 175 957.38 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	114 632.08 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 000.00 €

Après délibération, le conseil décide de procéder à l'affectation des résultats 2024 comme énoncé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

D5 – Affectation des résultats : Budget Camping

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel François, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024 doit se prononcer sur l'affectation du résultat suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de :	10.06 €
- un report à nouveau de :	9.27 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	19.33 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	0.00 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	19.33 €

Après délibération, le conseil décide de procéder à l'affectation des résultats 2024 comme énoncé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

D6- Affectation des résultats : Budget Parc de la Bélardière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel François, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024 devra se prononcer sur l'affectation du résultat suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un résultat de fonctionnement de :	30 000.00 €
- un report à nouveau de :	- 273 266.97 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	- 243 266.97 €

- un résultat d'investissement de : 0.00 €
- un solde des restes à réaliser de : 0.00 €
- un déficit reporté de : 1 001 360.00 €
Soit un déficit de financement de : 1 001 360.00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : - 1 001 360.00 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) - 243 266.97 €

Après délibération, le conseil décide de procéder à l'affectation des résultats 2024 comme énoncé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

D 7- Bilan des indemnités des élus : Année 2024

Comme le prévoit la loi « Engagement et proximité » et le CGCT (art L-2123-24-1-1), Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil des indemnités brutes annuelles perçues par les élus au titre de l'année 2024

Fonction	Nom	Montant annuel de l'indemnité brute	Formation	Frais de déplacement
Maire	Michel FRANÇOIS	19 020.24		
Adjoint.e.s	Pierre BRÉMOND Sophie SEGUIN Alain GALLOU-REMAUDIÈRE Stéphanie STEINMETZ	7 862.64 7 862.64 7 862.64 7 862.64	150.00	45.00
Conseiller.es déléguée.s	Françoise DEBIN Marie-Josèphe DELECROIX Sandra FUTO David GAUTIER Jean-François GERMON Jean-Claude RICHARD Christine ROYER Ludovic SAINCOURT Corentin SOLEILHAC Maryline SOLEILHAC	1 395.96 1 395.96 1 395.96 1 395.96 1 395.96 1 395.96 1 395.96 1 395.96 1 395.96 1 395.96	200.00	216.44

Les membres du conseil prennent acte de cette présentation.

D 8- Convention CRPC

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de convention de partenariat entre le CRPC (Centre Régional de Promotion du cinéma), le Foyer d'Education populaire et Sportive et la commune de Dissay pour la promotion du cinéma. La participation financière s'élève à 50€ par séance.

Après délibération, le conseil accepte les termes de la convention, décide que le nombre des séances sera d'une par mois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

D9 – Convention ENEDIS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Dissay pour l'établissement à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 2 mètres sur la parcelle AM 237 sise rue de Marit. La présente convention est conclue à titre gratuit.

Après délibération, le conseil accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

D10 – Convention de mise à disposition de la Halte Jacquaire

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la mise à disposition auprès du Foyer d'Education Populaire et Sportive de la Halte jacquaire du 15 mars au 31 octobre 2025.

Après délibération, le conseil accepte les termes de la convention et autorise M le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

D11- Convention pour plantations de haies

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour la plantation, l'entretien et la pérennité des haies mises en place dans le cadre de l'opération « trame verte – trame bleue et continuité écologique » entre la commune, les propriétaires et les fermiers.

Ce projet prévoit la plantation de 140 mètres linéaires de haie double, le long de la parcelle ZD88.

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

D12- Subvention « coordination RAMSAR du Pinail »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier de demande de subvention adressé par le directeur-conservateur pour l'année 2025.

Le coût de la coordination annuelle « RAMSA Pinail » est estimée à 4 700€. Désormais, l'Etat attribue aux communes situées dans les territoires RAMSAR, une dotation « aménités rurales et biodiversité » afin de soutenir les services environnementaux. En 2024, la commune de Dissay a perçu au titre de cette dotation la somme de 10 689€.

La subvention sollicitée s'élève à 956€.

Après délibération, le conseil décide de verser la somme de 956€ pour la coordination RAMSAR du Pinail.

Adopté à l'unanimité

D13- Demande de subvention Activ 3

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, le projet de dossier pour solliciter une aide financière auprès du Département de la Vienne dans le cadre du dispositif Activ 3.

Il s'agit du remplacement des projecteurs iodure par des projecteurs Led dans le gymnase.

Coût du projet HT : 23 578.00€

Montant sollicité : 18 862.40€ soit 80%

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif Activ 3.

Adopté à l'unanimité

D 14- Ouvertures de postes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que plusieurs agents peuvent bénéficier d'avancement de grade au titre de l'année 2025. Il propose aux membres du conseil de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 02/09/2025
- Un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/04/2025

Un agent peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 01/08/2025 à temps complet – le poste est déjà ouvert.

En parallèle, il conviendra de solliciter auprès du CST, la fermeture des postes laissés vacants par ces avancements :

- Adjoint d'animation territorial à Temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ATSEM 2^{ème} classe à temps complet.

Après délibération, le conseil accepte l'ouverture des postes comme stipulé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

GRADE	Poste / service
Administratifs	
Attaché principal - 35/35°	En détachement
Directeur général des services emploi fonctionnel	Directrice Générale des services
Rédacteur	Service urbanisme - Etat civil - Accueil
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe-35/35°	Accueil, Caisse des écoles, Election, CCAS
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe-35/35°	Service comptabilité Investissement / Fonctionnement
Adjoint administratif territorial 35/35°	Agent d'accueil
TECHNIQUE	
Technicien principal 1 ^{ère} classe TC	Responsable du service technique
Agent de maîtrise principal TC	Service espaces verts
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TC	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	Service espaces verts A fermer 01/08/2025
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TC	Pourvu au 01/08/2025
Adjoint technique territorial TC	Service Bâtiment, voirie
Adjoint Technique territorial TC	Entretien des locaux
Adjoint Technique territorial TC	Service espaces verts
Adjoint Technique territorial TC	Service espaces verts
Adjoint Technique territorial TC	Maintenance bâtiments
Adjoint Technique territorial TC	Service espaces verts
ECOLES ET DIVERS	
Animateur Territorial - TC	Référent Périscolaire TL
Agent de maîtrise principal TC	Responsable cuisine centrale
Agent de maîtrise principal TC	Adjoint responsable cuisine centrale
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe 34/35	Cantine élémentaire, transport scolaire, ménage
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe 28/35	Transport – Cantine maternelle
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe 28/35	Cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint Technique 32/35	Cuisine centrale
Adjoint Technique 30/35	Cuisine centrale
Adjoint d'Animation principal de 1 ^{ère} classe TC	Animation – Responsable Secteur Jeunes
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe TC	Responsable ALSH
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe 33/35	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe TC	Accueil PEV Pourvu au 02/09/2025
Adjoint d'animation territorial - 33/35°	Référent Périscolaire PEV
Adjoint d'animation territorial - TC	Non pourvu
Adjoint d'animation territorial- TC	Accueil PEV A fermer au 02/09/2025
Adjoint d'animation territorial TC	Service école maternelle/APS/ALSH
Adjoint d'animation territorial 32/35	Accueil PEV
Adjoint d'animation territorial 31/35	APS- ALSH
Adjoint d'animation territorial 30/35	Animation PEV
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe 32/35	Service de l'école maternelle, APS
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe TC	Service de l'école maternelle, APS Pourvu 01/04/2025
ATSEM principal de 2 ^{ème} – 32/35°	Non pourvu
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe TC	Service de l'école maternelle, APS A fermer au 01/04/2025
CULTURELLE	
Adjoint du patrimoine 35/35	Médiathèque

D15 - Fermeture d'une classe à l'Ecole élémentaire Paul-Émile VICTOR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'intention de la Direction académique des Services de l'Education nationale (DASEN) de la Vienne, de procéder à la fermeture du 7^{ème} poste implanté à l'école élémentaire Paul-Émile VICTOR, en raison d'une baisse d'effectifs prévue à la rentrée de septembre 2025.

Cette baisse s'avère peu significative puisque l'effectif actuel de l'école est de 152 élèves et l'effectif prévisionnel (hors mouvements estivaux) est de 142.

De plus, de longue date, la commune de Dissay fait beaucoup d'efforts afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants scolarisés et met en œuvre de nombreuses activités en marge du temps scolaire pour leur permettre d'acquérir une ouverture vers l'extérieur. Ces arguments ont été exposés en détail à l'occasion d'une rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale (secteur nord) et en présence des représentants de parents d'élèves, en date du 18 février dernier.

Le conseil ne peut donc que regretter cette décision de fermeture de classe (confirmée par le CDEN de ce jour) et d'avoir à se prononcer sur une décision déjà actée.

Après délibération, le conseil se prononce contre la fermeture de la classe.

Adopté à l'unanimité

§ 3- Questions diverses

La séance est levée à 21.30